



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 19h30
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/04/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.
Excusés :
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2025-034 du conseil municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le Budget Principal,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La section d'investissement du budget communal 2025 ne dispose plus de crédit prévisionnel, cependant une facture concernant l'étude d'aménagement du bourg mérite d'être réglée en investissement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, il paraît nécessaire de procéder à des modifications de crédits au budget Primitif comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D- 203100- Frais d'études	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 203- Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D- 21578 : Autres matériels techniques	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21- Immobilisations corporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME la nécessité de réaliser ce transfert de fond budgétisés ;
- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 27/05/2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Raymonde HABOUZIT

